

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Décision du 20 novembre 2023 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

NOR : ECOG2329805S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment le 3° de son article 4 ;

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sur proposition de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, monsieur Lagarrigue (*Robin*), secrétaire général adjoint de l'académie de Rennes est nommé membre suppléant du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentant de l'Etat en remplacement de monsieur Devillez (*Arnaud*).

#### **Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 novembre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY